19 déc 2013 -18:48

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2013

Cohérence des politiques en faveur du développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé la création d'une conférence interministérielle, d'un conseil consultatif et d'une commission interdépartementale sur la cohérence des politiques en faveur du développement.

Le contexte du financement du développement s'est profondément transformé au cours de quatre dernières décennies, posant d'importants nouveaux défis à la politique de coopération au développement d'aujourd'hui. Alors que l'Aide représentait environ 70% des flux financiers Nord-Sud en 1970, elle ne pèse plus que 13% aujourd'hui. Les flux financiers émanant du commerce, des investissements, des prêts et des envois de migrants, entre autres, représentent la plupart des flux entrant dans les pays en développement. Dans ce contexte, la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) apparaît ces dernières années comme un défi majeur sur la scène internationale.

La création de cette conférence interministérielle était prévue dans l'accord de gouvernement. Celle-ci sera ajoutée à l'accord du Conseil des ministres du 27 janvier 2012 concernant le nombre, la dénomination des et la représentation dans les conférences interministérielles.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal visant à créer un conseil consultatif et une commission interdépartementale sur la cohérence des politiques en faveur du développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11

.be

© 2020 - news.belgium.be